

Communauté de Communes
Sud Pays Basque



Euskal Herri Hegoaldeko
Herri Elkargoa

Communauté de Communes Sud Pays Basque

5-7 rue Putillenea
64122 URRUGNE

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Réalisation des diagnostics écologiques des documents d'objectifs Natura 2000
des sites littoraux de la Côte Basque

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

LOT 2 : Diagnostic écologique du site Natura 2000 FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde » (ZPS)
--

SOMMAIRE

Article 1 – Contexte du marché	4
La Communauté de Communes Sud Pays Basque	4
Cadre général de l'élaboration des DOCOB	4
Le Comité de Pilotage (COPIL)	4
Le site Natura 2000 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde »	5
Processus d'élaboration du document d'objectifs	5
Article 2 – Objet du marché	5
Article 3 – Périmètre d'étude	6
Article 4 – Contenu du marché - lot 2	6
1. Inventaires biologiques et caractérisation des espèces : mars 2013 – septembre 2013.....	6
2. Analyse écologique et fonctionnelle : caractérisation des habitats d'espèces – mars 2013 à novembre 2013	8
3. Accompagnement à la hiérarchisation des enjeux de conservation : novembre 2013 à aout 2014.....	11
4. Accompagnement à la définition des objectifs de développement durable et proposition de mesures de gestion pour chaque espèce d'intérêt communautaire : janvier 2014 à décembre 2014.....	11
Article 5 – Conditions d'exécution de l'étude	12
Délais de réalisation	12
Equipe.....	12
Article 6 – Modalités de mise en œuvre	13
Réunions et suivi de l'opération	13
Rédaction et rendu des données	14
1. Rédaction du document final	14
2. Rendu papier	16
3. Rendu informatique	17

La Communauté de Communes Sud Pays Basque

La Communauté de Communes Sud Pays Basque regroupe douze communes : Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Bariatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-De-Luz, Saint-Pée-Sur-Nivelle, Sare et Urrugne.

Elle a été créée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2005. Au titre de ses compétences, elle a, entre autres, celle de la mise en place d'actions en faveur de la protection du milieu naturel, d'aménagement de l'espace, de développement économique et touristique.

Depuis le 19 mars 2012, la Communauté de Communes Sud Pays Basque est désignée structure porteuse de l'élaboration des DOCOB de quatre sites Natura 2000 en mer, FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large » et littoraux, FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque », FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » et FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde ».

Cadre général de l'élaboration des DOCOB

Le document d'objectifs (DOCOB), sur la base de la réglementation en vigueur depuis 2007, doit comprendre obligatoirement et formellement les 6 parties définies comme suit par le code de l'environnement.

L'article R.414-11 du code de l'environnement définit le contenu d'un document d'objectifs Natura 2000. Ce contenu est rappelé ci-dessous.

Le Document d'Objectifs comprend :

- Un rapport de présentation du diagnostic écologique et socio-économique du site ;
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et espèces du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que les particularités locales ;
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 ;
- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telles que définies par l'article R.414-12 du code de l'environnement ;
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL est l'instance décisionnelle composée des collectivités, des services de l'état, des professionnels et des usagers des sites (**Annexe 1**). Il assure le suivi de l'élaboration du DOCOB et valide ses différentes phases.

Dans le cas des sites de la côte basque, le COPIL est coprésidé pour représenter les territoires de la Communauté de Communes Sud Pays Basque et de la Communauté d'Agglomération Côte Basque – Adour, sur lesquels s'étendent les sites Natura 2000.

Le site Natura 2000 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde »

Le site Natura 2000 FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde » désigné au titre de la Directive « Oiseaux » constitue une ZPS (Zone de Protection spéciale).

La liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires justifiant la désignation de ces sites en zone Natura 2000 se trouve dans le Formulaire Standard de Données (FSD). Elle est disponible sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) à l'adresse suivante :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7212002/tab/especes>

Processus d'élaboration du document d'objectifs

Ce plan de gestion se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés (Etat, collectivités, professionnels, associations,...). Il doit permettre de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques et sociales, scientifiques, culturelles et régionales du territoire.

L'élaboration d'un document d'objectifs suit la méthodologie générale de conduite de projet.

L'opérateur local se conformera à la méthodologie de travail préconisée dans le Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs rédigés par la DIREN Aquitaine en 2009 (**Annexe 2**) et dans le « Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000 » rédigé par l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier) en 2011 (**Annexe 3**).

L'élaboration du DOCOB comporte 5 phases indicatives :

- Préparer, organiser et communiquer autour du projet
- Réaliser l'inventaire (état des lieux), l'analyse et le diagnostic de l'existant
- Définir des objectifs de développement durable
- Définir des mesures de gestion
- Synthétiser et restituer le DOCOB

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs et constitue une prestation d'accompagnement à la CCSPB, structure porteuse des documents d'objectif des sites Natura 2000 littoraux de la Côte Basque.

Il fait l'objet de deux lots :

- Lot 1 : Diagnostic écologique des sites Natura 2000 littoraux (zone terrestre) FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque » et FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »
- Lot 2 : Diagnostic écologique du site Natura 2000 FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde » au titre de la directive « Oiseaux ».

Le contenu des lots est précisé à l'article 4. Le présent CCTP s'attache à détailler le lot 2.

ARTICLE 3 – PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude correspond au périmètre du site Natura 2000 FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde » en tant que Zone de Protection Spéciale.

Cependant, le prestataire portera une attention particulière aux zones périphériques du périmètre d'étude où pourraient se trouver des habitats d'espèces d'intérêts communautaires qu'il faudra alors étudier. Une extension de périmètre argumentée pourra ainsi être proposée au COPIL qui validera ou invalidera l'extension au vu des éléments avancés.

La surface de ce site intercepte le site Natura 2000 FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » désigné au titre de la Directive « Habitat, Faune, Flore ». Les résultats des diagnostics écologiques pourront donc être croisés sur les parties communes.

ARTICLE 4 – CONTENU DU MARCHE - LOT 2

Le marché se décompose en quatre phases qui suivent les étapes classiques de l'élaboration d'un diagnostic écologique Natura 2000 : 1) Inventaires et description biologique ; 2) Analyse écologique et fonctionnelle ; 3) Appui à la hiérarchisation des enjeux de conservation ; 4) Aide à la définition des objectifs et propositions de mesures de gestion.

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce marché devra tenir compte du guide suivant, pour les parties concernant les ZPS :

Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011 (Annexe 3), qui fournit un cadrage méthodologique plus spécifique avec des consignes techniques précises à suivre.

La période de réalisation des différentes phases de l'étude est donnée à titre indicatif et pourra être révisée sous réserve de justifications.

1. Inventaires biologiques et caractérisation des espèces : mars 2013 – septembre 2013

Les inventaires et la description biologique consisteront à caractériser les habitats d'espèces et les espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ainsi que les espèces migratrices hors annexe I, quel que soit leur facies ou leur état de conservation.

Le prestataire focalisera ses recherches sur les oiseaux d'intérêt communautaire qu'ils soient ou non mentionnés dans le FSD du site, mais mentionnera également les autres espèces d'oiseaux présents qui ont un intérêt patrimonial.

Le prestataire disposera entre autres des documents suivants :

- Cahier d'habitats, tome 8 « Oiseaux »
- Castège I., Hémary G. (coords), 2009. Oiseaux marins et cétacés du golfe de Gascogne. Biotope, MNHN.
- Rapport d'activité 2001, Programme régional ERMMA (Environnement et ressources des milieux marins aquitains)
- Résultats du projet PACOMM porté par l'Agence des Aires Marines Protégées

Le prestataire devra recenser et analyser l'ensemble des données bibliographiques existantes (données d'inventaires, plans de gestion,...).

L'objectif est de recueillir et de rassembler des informations sur les espèces citées précédemment ainsi que des données propres au site afin de déterminer leurs caractéristiques. Ces données seront issues de la bibliographie, d'observations de terrain réalisées par le prestataire, et de toutes les observations fiables effectuées par des tiers.

Pour chaque espèce, le prestataire définira les inventaires à mener en fonction des données déjà disponibles et de l'importance de l'espèce sur le site ou à l'inverse du site pour l'espèce.

Chaque espèce fera l'objet d'une description détaillée, présentée dans une "fiche espèce", dont le modèle, proposé par le prestataire, aura été préalablement validé avec le maître d'ouvrage. Le prestataire établira ainsi des fiches descriptives et analytiques par espèce à vocation de communication pour tout public (Cf. **Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011, page 73 et 74** en annexe 4).

Il s'agira ainsi de recueillir et de rassembler des informations sur l'ensemble des espèces, qui comprendront au minimum :

- Le statut de l'espèce
- Le régime alimentaire
- Les types de déplacements
- Le mode de reproduction
- Les types d'habitats fréquentés
- La répartition de l'espèce à différentes échelles (européenne, nationale, locale, suivant la pertinence de l'information)
- La dynamique de population à ces différentes échelles
- Les menaces

Pour chaque espèce, le prestataire indiquera également :

- l'intérêt et l'utilisation du site par / pour l'espèce et le statut de l'espèce sur le site (résidente, reproductrice, migration, halte de migration, aire de nourrissage...)
- les populations observées (en précisant la période de l'année concernée) / estimées,
- l'origine des données (bibliographie / observation d'un tiers + source / observation terrain...)

En fonction des particularités des espèces, des éléments supplémentaires sont demandés :

- Pour les espèces migratrices, il est essentiel de connaître la phénologie de migration, les modes de migration (jour, nuit...), les caractéristiques de leur vol, la fréquence de présence sur le site (régulier, irrégulier, exceptionnelle)
- Pour les espèces migratrices réalisant des haltes sur le territoire, une cartographie devra permettre de fixer les zones fréquentées (réelles ou potentielles) afin de mettre en évidence les milieux ou les éléments du paysage qui leur sont nécessaires.
- Pour les espèces utilisant le territoire, des observations de terrain seront nécessaires pour :
 - Vérifier le statut nicheur de certaines espèces
 - Réaliser plusieurs cartes mettant en évidence les zones fréquentées en fonction du type d'utilisation (nidification, alimentation, hivernage,...)
 - Quantifier les effectifs
 - Repérer et dénombrer les nids suivant les espèces.

A l'issue de la phase d'inventaire, un échange avec le maître d'ouvrage aura lieu afin de travailler sur la version réactualisée du FSD (ajout ou suppression d'espèces) selon les préconisations techniques formulées par le Muséum National d'Histoire Naturelle (document disponible auprès de la DREAL).

L'opérateur mentionnera, le cas échéant, les autres espèces d'oiseaux sensibles non concernés par la directive « Oiseaux », susceptibles d'être affectés par une décision de gestion du site Natura 2000.

2. Analyse écologique et fonctionnelle : caractérisation des habitats d'espèces – mars 2013 à novembre 2013

Il n'est pas demandé au prestataire de caractériser les habitats naturels au sens de la phytosociologie. La notion d'"habitat" est ici entendue comme "habitat d'espèce". Un habitat d'espèce est formé de l'ensemble des milieux nécessaires à une espèce pour réaliser son cycle de vie.

Ce site est superposé en partie, au site d'intérêt communautaire FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ». La caractérisation générale des milieux sera donc réalisée en parallèle, dans le cadre du diagnostic écologique de ce site. Cependant la caractérisation des habitats naturels ne sera pas terminée lorsque l'étude débutera. Les résultats pourront donc compléter l'étude, à posteriori.

Sur la base de l'inventaire biologique réalisé au préalable, l'analyse écologique devra permettre pour chaque espèce de déterminer leurs exigences, leur état de conservation actuel et les facteurs influençant la dynamique de population (qu'ils soient positifs ou négatifs). Il sera donc nécessaire de décrire pour chaque espèce les conditions écologiques qui lui sont nécessaires, en tenant compte des fonctionnalités des habitats. Cette étape sera l'occasion de mettre en évidence les liens étroits entre les habitats et les espèces. Elle devra également montrer la place de ce site dans le réseau Natura 2000 et l'importance du site pour les espèces.

2.1. Caractérisation des habitats d'espèces

Les habitats d'espèces concernés sont ceux des oiseaux concernés par l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Le prestataire effectuera une analyse bibliographique et des connaissances locales existantes afin de préciser les caractéristiques écologiques de chaque espèce et de son habitat sur le site. En cas de manque avéré d'éléments bibliographiques ou autres connaissances sur les espèces à traiter, il sera nécessaire de le préciser. Les recherches fines d'écologie des espèces n'entrent toutefois pas dans le champ de la prestation mais peuvent faire l'objet d'une préconisation particulière lors de la conclusion.

Il sera néanmoins nécessaire de dégager les exigences écologiques minimales, déductibles des éléments existants. C'est-à-dire, si possible, de relier l'habitat d'espèce à un ou des habitats de la typologie CORINE biotope comme indiqué ci-dessous, en accompagnant si possible cette caractérisation des habitats d'espèces des principes de précaution à adopter :

- Espèces inféodées à un type d'habitat particulier : le prestataire liera si possible leurs habitats avec un ou des biotopes de la typologie établie dans le DOCOB du site des falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ou de la typologie CORINE biotope.
- Espèces peu exigeantes en termes de spécificité de milieu, espèces à grand territoire ou migratrices : leur habitat doit être déterminé localement en fonction des conditions du site, de la vulnérabilité de l'espèce... Il faudra également prendre en compte le biotope d'alimentation, les zones de repos ou de refuge, les éléments de transition et de corridor..., en tenant compte des cycles saisonniers.

Le prestataire précisera également pour chaque habitat d'espèce définit :

- les menaces avérées ou potentielles qui pèsent sur le site,
- les acteurs concernés par la gestion de ces sites et/ou à l'origine de ces menaces,
- l'état de conservation en précisant notamment les critères d'évaluation (aire de répartition, superficie, structure et fonctions, état de conservation des espèces caractéristiques...),
- les mesures de gestion favorables ou défavorables au maintien de l'habitat d'espèce en bon état de conservation,

Enfin, le prestataire échangera avec le maître d'ouvrage à l'issue de la prestation pour travailler à la réactualisation du périmètre de la zone Natura 2000 (afin de prendre en compte tous les habitats intéressants pour les oiseaux) si cela est nécessaire.

2.2. Cartographie des habitats d'espèces

L'échelle de restitution et de cartographie sera proposée par le prestataire et devra être validée avec le maître d'ouvrage.

Les parcours de terrain des observateurs seront cartographiés afin de connaître les milieux réellement prospectés et ceux ayant fait l'objet d'observation à distance ou d'interprétation. Ces précisions permettront d'assurer les suivis périodiques du site.

La cartographie des points de contact (nids / points d'écoute / point d'observation) d'espèces patrimoniales, notamment communautaires, précisera la localisation des relevés.

La cartographie des habitats d'espèces, précisant l'**identification écologique** de ces derniers, servira d'**état des lieux de référence** du site.

Dans tous les cas, ces habitats seront identifiés au moyen de la typologie CORINE biotope (et du code « Directive Habitats » ou « Directive Oiseaux » le cas échéant), complétée par des indications sur la structure de cet habitat, si cette dernière est déterminante pour l'espèce.

Cette cartographie devra être réalisée par espèce et faire ressortir les espèces prioritaires. L'opérateur pourra évidemment regrouper, sur une même carte, des espèces présentant des problématiques similaires si la lisibilité n'est pas altérée. Une cartographie de répartition en fonction des saisons et une carte de sensibilité en fonction des ressources alimentaires pourront être réalisées si les données sont disponibles, notamment auprès des réseaux d'observateurs existants.

Il sera nécessaire de préciser, chaque fois que possible, les données de localisations avérées de lieux de reproduction, lieux d'hivernage, de dépendance écologique avec des milieux particuliers, etc.

2.3. Renseignement des fiches espèces

Les fiches espèces définies dans la phase 1 seront complétées des données récoltées dans la phase 2. L'analyse écologique devra être rédigée en faisant apparaître pour chaque espèce :

- leurs exigences : préciser les conditions écologiques qui leur sont nécessaires et les interdépendances entre les habitats et les espèces.
- leur état de conservation : l'indiquer à différentes échelles (site, départementale, française, international si c'est intéressant). Le prestataire devra déterminer des indicateurs pour caractériser l'état de conservation des espèces. Afin d'assurer son suivi lors de la mise en œuvre du DOCOB, le prestataire définira des protocoles analysant l'évolution de l'état de conservation des espèces (ces protocoles devront être simples et adaptés aux moyens mobilisables de la CCSPB).
- leur dynamique par rapport à l'état de conservation initial (si connu) : évolution des tendances, identification et analyse des perturbations agissant sur l'état de conservation.
- les perspectives d'action : préciser les aménagements qui seraient judicieux de mettre en place pour conserver les espèces présentes sur le site.

2.4. Etat de conservation des espèces

A partir de la description de l'habitat de chaque espèce et de l'état de conservation de cet habitat, et des données et observations compilées pour chaque espèce, le prestataire définira l'état de conservation de chaque espèce.

Il s'appuiera pour se faire sur les méthodologies existantes au niveau national ou régional, notamment sur le **Guide méthodologique « Evaluation de l'état de conservation des habitats d'oiseaux marins au sein des ZPS » - MNHN-SPN, 2010** fourni en **annexe 4**, et proposera une méthodologie adaptée au site. Après validation par le maître d'ouvrage et les services de l'Etat, le prestataire calculera / évaluera l'état de conservation des espèces.

Il établira également une note synthétique qui explicitera cette méthode, les critères retenus et le cas échéant le mode de calcul de chacun d'entre eux. Cette note s'intégrera dans les documents de synthèse produits.

3. Accompagnement à la hiérarchisation des enjeux de conservation : novembre 2013 à aout 2014

Au préalable, le prestataire, à l'issue des phases 1 et 2, proposera une hiérarchisation des enjeux écologiques du site (responsabilité du site pour la préservation de chacune des espèces d'intérêt communautaire identifiée). Cette hiérarchisation devra découler d'une méthodologie proposée par le prestataire et validée par le maître d'ouvrage.

La phase 3 consiste à réaliser une analyse croisée des différentes thématiques étudiées au sein des diagnostics écologique et socio-économique (réalisé par le maître d'ouvrage) afin de définir les enjeux de développement durable sur le site.

Ce travail sera réalisé par le maître d'ouvrage, néanmoins le prestataire lui fournira un accompagnement pour la définition des enjeux et l'argumentation à réaliser lors des réunions (groupe de travail et Comité de pilotage).

Ces éléments d'aide à la décision seront de deux natures :

- Fourniture d'indicateurs et éléments permettant une hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces
- Définition des enjeux du site.

Cette prestation fera l'objet d'un prix forfaitaire valant pour toute la durée de la mission.

4. Accompagnement à la définition des objectifs de développement durable et proposition de mesures de gestion pour chaque espèce d'intérêt communautaire : janvier 2014 à décembre 2014

La définition des objectifs de développement durable, en lien avec l'opérateur et les groupes de travail, consistera à identifier la ou les problématiques communes et partagées qui prédominent largement sur le site, et de les classer en objectifs généraux et objectifs opérationnels.

A l'issue du diagnostic écologique et de l'analyse écologique et fonctionnelle, le prestataire proposera des mesures de gestion à mettre en œuvre pour restaurer ou conserver le bon état écologique des habitats d'espèces et des populations d'espèces.

Les propositions de gestion serviront de piste pour l'opérateur. Il s'en servira pour la définition concertée des mesures de gestion à mettre en œuvre dans la seconde partie du DOCOB.

Une cartographie des mesures de gestion pourra éventuellement permettre de mieux situer les propositions.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ETUDE

Délais de réalisation

La Communauté de Communes Sud Pays Basque souligne l'importance qu'elle accorde à la réactivité et à la disponibilité du titulaire, celui-ci devant être en mesure de répondre dans les délais maximum imposés au présent cahier des charges.

Les documents d'objectifs devant être entièrement validés au printemps 2015, il est impératif de disposer des données à l'automne 2013 pour commencer à identifier les premiers enjeux de développement durable.

Phases de l'étude	Période
1. Inventaires biologiques et caractérisation des espèces	Mars – Septembre 2013
2. Analyse écologique et fonctionnelle : caractérisation des habitats d'espèces	Mars – Novembre 2013
3. Accompagnement à la hiérarchisation des enjeux de conservation	Novembre 2013 – Août 2014
4. Accompagnement à la définition des objectifs de développement durable et proposition de mesure de gestion	Janvier – Décembre 2014

A noter que le calendrier ci-dessus est donné à titre indicatif. Le candidat présentera dans son offre un planning d'exécution détaillé ainsi qu'une note faisant apparaître au minimum :

- Le contenu ou plan prévisionnel détaillé de l'étude en réponse aux orientations générales définies à l'article 4, ainsi que la méthodologie envisagée,
- Les délais d'exécution détaillés de chaque phase,
- La fréquence des réunions programmées,
- Les moyens humains engagés.

Equipe

Le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe technique, leur fonction dans le cadre de cette étude et la fraction de temps consacrée à la réalisation des travaux devront être mentionnées. L'équipe ne devra pas être modifiée durant toute la durée de l'étude. Si des changements devaient intervenir, le prestataire en informerait alors immédiatement le maître d'ouvrage et devra justifier d'une mobilisation maintenue à un niveau de qualification équivalent. En plus des compétences techniques nécessaires à cette étude, il est indispensable que l'équipe retenue dispose d'un personnel et de moyens techniques adaptés.

Le prestataire s'engage à respecter le caractère confidentiel des données nécessaires à la réalisation de sa mission, tenir régulièrement informé le maître d'ouvrage de l'avancement de la mission et des contacts pris avec les partenaires, transmettre tous les rapports, comptes-rendus, supports de présentation et correspondance sur support papier et informatique.

Réunions et suivi de l'opération

Après la réunion de lancement prévue en début de projet, le titulaire du marché et le maître d'ouvrage se rencontreront au cours de réunions de travail pour faire le point sur l'avancement des travaux, confronter les résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques, et discuter des enjeux et de propositions d'action identifiés par le prestataire. Un compte rendu rapide sera réalisé après chaque réunion par le titulaire du marché.

Dans sa réponse à l'appel d'offre, le prestataire proposera le nombre de réunions de travail qui lui semble nécessaire pour chaque phase de l'étude.

La concertation sera mise en œuvre par le maître d'ouvrage au cours de l'élaboration du document d'objectifs. Toutefois, le prestataire y apportera une contribution importante. Il sera amené à présenter les résultats de ses travaux au comité de pilotage et aux groupes de travail. A ce titre, il participera en tant qu'expert naturaliste à certains groupes de travail, notamment pour l'élaboration concertée des propositions de gestion.

Au total il est prévu (à titre indicatif) :

- Une réunion en début d'étude pour présenter au groupe de travail la méthodologie,
- Au cours de l'étude, 3 réunions techniques avec le groupe de travail (diagnostic écologique et définition des objectifs et propositions d'actions),
- Au minimum 1 réunion du comité de pilotage pour laquelle une présentation sera demandée afin de présenter le travail au COPIL pour validation. De plus, environ un mois avant chaque comité de pilotage, une réunion préparatoire aura lieu avec le maître d'ouvrage et les services de l'Etat.

Un compte-rendu devra être effectué pour chacune des réunions techniques. Par ailleurs, tout au long de sa prestation et notamment dans les phases 3 et 4, le prestataire pourra être sollicité par le maître d'ouvrage pour apporter son appui technique. Cet appui ne nécessitant pas de préparation de supports spécifiques, cette prestation fera l'objet d'un prix forfaitaire.

Des échanges et validations sont également prévues au sein de chaque phase (fiches actions, échelle de cartographie, méthodologie de l'état de conservation), et pourront nécessiter des points d'étape avec le maître d'ouvrage et les services de l'Etat le cas échéant. Ces échanges, organisés prioritairement par courriel ou au travers des réunions évoquées ci-dessus, doivent être intégrés dans les propositions du prestataire, et ne font pas l'objet de chiffrage spécifique.

Le suivi et la validation du travail sont assurés par le comité de pilotage. Le chargé de mission Natura 2000 « mer et littoral », sera associé à tous les travaux d'étude du prestataire et assurera le relais de l'information entre le prestataire et le comité de pilotage.

Rédaction et rendu des données

Cf. Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs, DIREN/SNEP Aquitaine – Décembre 2009, Chapitre 6, page 48.

1. Rédaction du document final

Le rendu devra s'intégrer directement au document d'objectifs. De ce fait, il comportera trois niveaux de lecture se traduisant par :

- Un **document de synthèse** qui récapitule, de façon synthétique et pédagogique l'ensemble des informations de l'étude,
- Un **document de compilation « état zéro »** qui constitue l'état de référence sur le site,
- Un **résumé non technique**, conçu comme outil de communication pour le grand public,
- L'ensemble de ces documents sera illustré par un **atlas cartographique** permettant de situer les enjeux de conservation et les propositions de gestion.

▪ Le document de synthèse :

Ce document récapitule, de façon synthétique et pédagogique, l'ensemble des étapes du DOCOB.

Dans le cadre de cette étude, il comprendra notamment :

- un rapide résumé des enjeux des directives « Oiseaux » et de leur application en France
- une description sommaire du site ;
- une ou des cartes situant les différentes espèces d'intérêt communautaire (points de contact) en identifiant de manière spécifique les espèces prioritaires en termes d'enjeux ;
- une ou des cartes situant les différents habitats des espèces d'intérêt communautaire, et différenciant les rôles de chaque zone (aire de nidification, aire de nourrissage, aire de repos, halte migratoire...) ;
- une description sous forme de fiches, des espèces d'intérêt communautaire du site et de leurs habitats, contenant un résumé analytique : enjeux, menaces, état de conservation, acteurs concernés... ;
- une ou plusieurs cartes situant les foyers de biodiversité et les zones d'influence éventuelles ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation des espèces qui justifient la désignation du site ;
- la liste, présentée sous forme de tableau, des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans la mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des espèces ;
- une ou des cartes de synthèse montrant schématiquement les propositions et leur lieu d'application ;

- une bibliographie ;
- une liste des abréviations et acronymes ;
- un lexique / glossaire ;
- Le Formulaire Standard des Données (FSD) actualisé et la carte du site indiquant les propositions de modification de périmètre.

▪ Le document de compilation « état zéro » :

Le document final doit reprendre, selon le plan présenté ci-après, l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issues des travaux conduits dans le cadre de la présente étude.

Il comprend, en particulier :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des espèces qui justifient la désignation du site,
- la localisation cartographique des habitats de ces espèces,
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des espèces et de leurs habitats en vue de l'évaluation de leur état de conservation
- les propositions de mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site.

Il sera constitué de trois volumes :

- un volume comprenant toutes les cartes (atlas cartographique annexe) ;
- un volume comprenant toutes les informations relatives à la biologie et à l'écologie (modalités et résultats d'inventaires, indicateurs, analyse de l'état de conversation, modalités de surveillance des habitats et espèces...). Ce volume comprendra notamment une bibliographie complète permettant d'indiquer la source de toutes les données utilisées ;
- Un volume base de données comprenant les études préparatoires au diagnostic écologique (ex : fiches de prospection, listes d'espèces), la description des méthodologies d'inventaire et de cartographie. Les méthodes doivent être décrites afin d'éviter la perte de données brutes, par méconnaissance du protocole d'acquisition, et de permettre une reproductibilité des protocoles dans le cadre du suivi, les comptes rendus de réunions.

Remarque: Les deux autres volumes du document de compilation (données socio-économiques et informations administratives) ne seront pas réalisés par le prestataire. Ces documents pourront être consultés sur demande à la structure porteuse.

Comme pour le document de synthèse, son format doit permettre sa réactualisation et toutes les versions doivent être datées en pied de page.

- Le résumé non technique :

Il s'agira de fournir un résumé qui synthétise et illustre, en 10 pages maximum, les résultats obtenus pour chaque espèce, d'une manière non technique aisément compréhensible par tous les publics.

Dans le cas où le COPIL proposerait des modifications de périmètre, ce résumé permettra notamment de constituer le dossier de présentation lors de la consultation des élus sur le nouveau périmètre.

- L'atlas cartographique :

Ces cartes devant être présentées aux membres du comité de pilotage, elles devront être conçues comme un document de communication et offrir la plus grande lisibilité. Elles figurent dans l'atlas cartographique en annexe du document principal.

Les cartes à produire sont les suivantes (Cf. Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011. III.3.2.7 page 69) :

- **Carte de localisation des espèces et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;**
- **Carte de l'état de conservation des habitats naturels et espèces ;**
- **Carte des zones favorables, à améliorer, ou défavorables par espèce.**

L'opérateur peut éventuellement produire d'autres cartes adaptées aux besoins et aux publics visés (localisation des propositions de gestion, des sites à fort enjeu...)

2. Rendu papier

L'ensemble des documents élaborés par le prestataire devra s'insérer directement dans le Document d'Objectifs. Il reprendra la charte graphique du maître d'ouvrage.

- Rapports intermédiaires :

En cours de réalisation, le prestataire s'engage à fournir au minimum, trois rapports intermédiaires (documents de travail) qui seront produits selon les modalités suivantes :

- Un rapport à la fin la phase d'inventaires écologiques, présentant l'ensemble des espèces répertoriées ;
- Un rapport à la fin de la phase d'analyse écologique et fonctionnelle, présentant l'état de conservation des habitats et espèces ;

Ces documents seront fournis en trois exemplaires papier, dont un reproducible. Ils serviront de support pour les réunions de travail entre le prestataire et l'opérateur.

- Rendu final :

Le rendu final sera fourni en cinq exemplaires couleurs dont un reproducible. L'Atlas Cartographique sera rendu sous le format permettant une lecture simple (A3 ou A4 à définir).

3. Rendu informatique

Les documents devront également être rendus sous forme de fichiers informatiques au format Adobe Acrobat accompagnés de tous les fichiers sources (Word, Excel, ...) sur support CD-Rom au format PC compilant l'ensemble des données utilisées lors de la réalisation du diagnostic (données bibliographiques, données brutes, les différents rendus, comptes rendus de réunions...).

Chaque carte doit être fournie au format PDF dont la fonction "imprimer" devra être autorisée. Sur chaque carte, on devra trouver un titre, une légende, une échelle, la position du nord géographique, les sources de données, la date.

Un tableau synthétique permettant d'associer à chacune des cartes les données SIG utilisées devra être fourni. Des tables complémentaires associeront à des codes ou plages de valeurs, un libellé clair permettant au besoin de régénérer rapidement des classifications thématiques, de légendes et autres.

La restitution des fichiers SIG fera l'objet d'une validation technique par la DREAL, qui vérifiera en particulier le respect du cahier des charges correspondant.

Les cartes de localisation d'habitats et d'espèces sensibles et confidentielles devront être restituées séparément (couches SIG et cartes papiers séparées).

Numérisation des polygones

La numérisation des polygones se fera sur fond IGN (Scan 25 et/ou Scan Littoral), ou Orthophotoplan pour les cartographies au 1/10 000 et préférentiellement sur Orthophotoplan pour la cartographie au 1/2500 ou avec tout autre moyen (qui devra être précisé) permettant une précision équivalente.

Données SIG

Toutes les données utilisées pour la réalisation de cartographies devront être au format SIG (shape) dans la projection RGF93 CC43 (EPSG : 3943).

Les données géographiques devront être des données vectorielles et devront être conformes aux règles topologiques suivantes :

- la structuration en couches (calques) permettant de différencier les différents types d'objets est indispensable.
- la nature géométrique de chaque objet doit être définie précisément et appartenir à l'un des quatre types suivants : point, polyligne (tronçons linéaires fermés ou pas), polygone (surfactive), texte.
Tous les objets d'une couche d'information devront appartenir à un seul des quatre types de données précités
- Le contour d'une surface devra être reconnu comme une polyligne fermée
- Le prestataire veillera à numériser soigneusement les données sur les fonds cartographiques en s'assurant que les polygones qui représentent les habitats identifiés sur le terrain sont parfaitement jointifs et que chaque point de l'espace n'est inclus que dans une seule zone. Chaque habitat doit être représenté par un polygone.

Elles seront éditées à partir d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) dans une base de données dont l'architecture sera établie par le prestataire, conjointement avec le maître d'ouvrage.

Pour cela, chaque donnée ou lot de données sera documentée par une métadonnée précisant :

- Identification du lot de données :
- Description (description des données, méthode de construction des données) :
- Emprise géographique :
- Echelle minimum d'application prévue :
- Echelle maximum d'application prévue :
- Système de projection d'origine :
- Source (levé terrain, numérisation sur un référentiel,...) :
- Type d'entité géographique :
- Restriction d'utilisation :
- Eventuellement une notification que l'utilisateur juge importante de préciser pour que les données soient correctement utilisées
- Définition des attributs :

Nom du champ	Signification	Type (caractère, numérique,...)	Valeurs possibles

Le prestataire se réfèrera également à l'**annexe 7 du cahier des charges pour la réalisation des Documents d'Objectifs** – DIREN/SNEP Aquitaine – décembre 2009.

A la fin de l'étude, les données SIG et leurs métadonnées seront transmises au maître d'ouvrage qui sera libre de les utiliser, de les diffuser et de les faire évoluer sans restriction.

4. Propriété des données

La CCSPB est propriétaire de tous les documents réalisés dans le cadre de cet appel d'offre. Elle pourra donc les utiliser, les modifier ou les transmettre autant que nécessaire.

Les informations concernant les diagnostics sont considérées comme données publiques, par contre les données sensibles, voir confidentielles, feront l'objet d'une diffusion restreinte.

ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Composition du COPIL
- ✓ Annexe 2 : Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs – DIREN Aquitaine 2009
- ✓ Annexe 3 : Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 – ATEN 2011
- ✓ Annexe 4 : Guide méthodologique « Evaluation de l'état de conservation des habitats d'oiseaux marins au sein des ZPS » - MNHN-SPN, 2010

Fait à Urrugne le 21 décembre 2012

Communauté de Communes Sud Pays Basque (CCSPB)

Monsieur le Président de la CCSPB

Lu et accepté par le prestataire

A.....le.....

Accepté par l'(les) opérateur(s) soussigné(s)

A.....le.....